



NOTE D'INFORMATION

Le message No 35 du 16 septembre 1965 de la Commission internationale pour la Surveillance et le Contrôle du Laos aux Co-présidents de la Conférence de 1962 pour le règlement de la question laotienne est fondé sur les conclusions d'une enquête qu'elle a effectué à la demande du Premier Ministre du Laos, le Prince Souvanna Phouma, à la suite de la capture de trois soldats des forces armées régulières du Nord-Vietnam par les forces du gouvernement laotien, au mois de septembre 1964.

La Conférence de Genève de 1961-1962 avait été convoquée afin de régler de façon pacifique la question du Laos, qui menaçait d'entraîner la participation active des grandes puissances au conflit opposant les différentes factions au Laos. Les membres de la conférence avaient reconnu que l'escalade du conflit au Laos constituait une menace à la paix mondiale et que la paix au Laos ne pourrait être assurée que par un accord au moyen duquel ils s'engageraient à respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale du Laos et à ne pas intervenir dans ses affaires intérieures. Après des négociations qui ont duré plus d'un an, tous les membres de la conférence ont accepté et ont signé la déclaration sur la neutralité du Laos, qui énumérait de façon très précise les mesures destinées à garantir la neutralité de ce pays; ils ont en outre signé un protocole à la déclaration qui exposait de façon encore plus détaillée les engagements définis pris par les signataires et la nature de l'organisa-